



FRANCE

Vers une disparition du corps des inspecteurs généraux de l'éducation

Cette évolution s'inscrit dans le mouvement de suppression des grandes inspections voulu par Emmanuel Macron

Le sort semble scellé pour l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR). Dans un courriel adressé, samedi 25 septembre, à ses différents membres, Caroline Pascal, qui en est la cheffe, annonce « la mise en extinction » de ce corps, dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique. C'est au cours de sa conférence de presse post - « gilets jaunes », en avril 2019, qu'Emmanuel Macron avait annoncé vouloir supprimer l'École nationale d'administration et les grands corps. Le 8 avril, il avait confirmé son intention. Dans la foulée, la suppression progressive du corps des préfets et de ceux des grandes inspections (finances, administration, affaires sociales) a été décidée.

« Le périmètre [de la réforme] dépasse finalement les trois IG interministérielles, et concerne bien toutes les inspections générales [agriculture ou encore affaires culturelles] qui sont à la fois corps et service, et donc la nôtre », peut-on lire dans le courriel de Caroline Pascal, révélé lundi 27 par le site Le Café pédagogique, et que Le Monde s'est procuré.

L'ambition du président de la République est de rendre la haute fonction publique plus représentative de la population, plus ouverte et plus souple. L'idée est de mettre en avant le mérite personnel plutôt que le statut. Les corps de la fonction publique constituent, en effet, des statuts particuliers qui régissent toute la carrière des agents publics qui en sont membres. Dorénavant, les hauts fonctionnaires occuperont des emplois (de préfet, d'inspecteur général, etc.), mais ce ne sont plus les règles particulières de leur

corps qui s'appliqueront. Ce seront celles d'un corps unique regroupant tous les hauts fonctionnaires : celui des administrateurs de l'Etat.

« Éviter les erreurs de casting »

L'évolution « se ferait à partir du 1^{er} janvier 2023 », écrit Caroline Pascal. « J'ai utilisé le conditionnel, car l'échéance sera peut-être encore un tout petit peu discutée, dit-elle au Monde. Le service des inspecteurs continuera d'exister, mais avec un recrutement sur une durée déterminée ». Au cas où il n'y aurait plus de nouveaux recrutements, les inspecteurs déjà nommés – ils sont environ 250 – n'auraient pas nécessairement à quitter leur fonction : ils auraient « le choix de rester dans [leur] corps d'origine ou d'intégrer celui des administrateurs de l'Etat ». Une réunion est prévue, mardi 28 septembre, pour évoquer la poursuite du chantier. « Tout n'est pas encore consolidé à ce stade », assure M^{me} Pascal.

Les intéressés sont vent debout contre cette annonce. « C'est peu de dire qu'il y a de l'inquiétude », euphémise l'un d'eux. Beaucoup y voient une mise au pas de ce corps réputé pour l'équilibre qu'il respecte entre la « loyauté dans la fonction et la liberté dans le conseil ». A les entendre, leur indépendance et la légitimité de leur expertise pourraient se trouver compromises dès lors que l'inspection générale n'est plus un corps mais un service, avec des missions temporaires et des membres révocables. « On missionnera des gens dont la carrière future dépendra de

leur manière de servir », s'inquiète un inspecteur sous couvert d'anonymat. « Qui sera prêt à mettre en l'air sa carrière à cause de la teneur

d'un rapport?, interroge un autre. La fonctionnalisation de l'inspection générale nous fera perdre notre appartenance à un corps, ce qui aura pour conséquence en premier lieu la perte de notre indépendance et donc de notre capacité à dire des choses qui déplaisent ».

Pour Bernard Toulemonde, inspecteur général honoraire, « tout dépendra des conditions de recrutement des futurs inspecteurs et des règles fixées ». Ils sont aujourd'hui nommés jusqu'à leur retraite.

Une inquiétude traverse en particulier les inspections générales disciplinaires, qui veillent sur les concours de recrutement, les mouvements de certains enseignants – notamment en classe préparatoire – et donnent volontiers leur avis sur les orientations de leurs matières.

« L'inspection générale ne décide de rien, c'est le ministre qui décide, nuance l'un d'eux. En revanche, la discussion est permanente entre nous, les inspecteurs pédagogiques au sein des académies et les enseignants dans les lycées, parce qu'on nous considère comme légitimes. »

Un inspecteur chevronné tempère : « Cette réforme permet d'éviter les erreurs de casting, car on peut repartir facilement après un premier essai », estime-t-il. Mais aussi « éviter de traîner des collègues dont on ne sait plus quoi faire et recruter des profils variés à côté des classiques administrateurs d'Etat ». ■

BENOÎT FLOC'H
 ET LE SERVICE SOCIÉTÉ

